

CONTRAT DE LOCATION DE MOBIL HOME

CAMPING « L'ILE ADELINE » - SAISON 2011

Entre la Société Sarl Les Flots de la Seine enregistrée au registre du commerce sous le numéro Siret 522 152 610 00013 – APE :5530 Z, représentée par Mme Louarn-Cavalié nathalie et

Mr, Mme, Melle Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ Domicile ☎ portable :

Nombre d'adultes (Nom, Prénom, date de naissance):

-
-
-
-

Nombre d'enfants (Nom, prénom, date de naissance) :

-
-
-
-

Nombre de voitures : **Animaux :** (carnet de santé à jour obligatoire, *chien de catégorie I et II ne sont pas acceptés*)

Durée : ----- NUIT(s)

DUREE : ----- SEMAINE(s)

Date d'arrivée : ----- /----- /-----

Date de départ : ----- /----- /-----

MONTANT DE LA LOCATION MOBILHOMME: ----- €

MONTANT DE LA TAXE DE SEJOUR (par personne et par jour):-----€

Animal :-----€

TOTAL :-----€

Acompte (30 % du total) :.....

SOLDE :-----

à verser 30 jours avant la date d'arrivée prévue

Afin de confirmer votre option, vous devez nous adresser un chèque du montant de l'acompte qui vous a été indiqué lors de notre entretien, libellé à l'ordre de Sarl les flots de la seine. Ce règlement doit nous parvenir dans les 10 jours qui suivent votre demande à l'adresse suivante : Camping l'île Adeline-Rue Masures - 27740 POSES

Passé ce délai, votre option sera considérée comme annulée.

Votre réservation ne sera définitive qu'à réception de votre règlement confirmant votre location.

CONDITIONS DE LOCATION.

Conditions à «LIRE IMPÉRATIVEMENT» avant d'approuver et de signer.

1- Réservation de votre séjour

Au moment de la réservation, vous verserez un acompte de 30% du montant total de votre séjour. À réception de l'acompte, le camping vous enverra une confirmation de réservation qui devra être présentée au camping le jour de l'arrivée. Le solde est à régler 30 jours avant votre arrivée. Toute modification de dossier, ou de réservation, doit être notifiée PAR ECRIT. En cas de non présentation sans aucune information de votre part, l'emplacement et/ou la location seront attribués à un autre client, dès le lendemain 12h00.

2- Nos prix comprennent

consommation d'eau, électricité, équipement nécessaires pour le nombre de personnes en mobil homes (hors personnes supplémentaires), nettoyage à l'arrivée.

3- Nos prix ne comprennent pas

Voiture supplémentaire, personne supplémentaire, visiteur journalier. La taxe de séjour payable sur place au tarif déterminé par la commune. Le linge de lit et de toilette. Le ménage de fin de séjour pour les mobil homes qui doivent être rendus propres. Le supplément forfaitaire pour les animaux. La caution de 200€ pour le matériel et 70€ pour le ménage, qui sera perçue à l'arrivée et restituée le jour de votre départ déductions faites, des réparations, des remplacements ou frais de nettoyage qui s'avèreraient nécessaires.

4- Services après vente

Nous ne pouvons être tenus pour responsable des cas fortuits, de force majeure, catastrophes climatiques qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour. En cas de problème dans le mobil home loué, vous devez formuler une réclamation SUR PLACE auprès du responsable du camping. Toute réclamation concernant l'inventaire, l'état, le ménage du mobil home loué doit être formulé sous 48 heures. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte et vous serez tenus responsable lors du départ des éventuels dégâts ou manquants.

6- Arrivées et départs

Les locations sont disponibles à partir de 14h et jusqu'à 11h.

7- Annulation du séjour

En cas d'annulation de séjour avant l'arrivée, en cas d'interruption de séjour, ou d'arrivée reportée et quelle qu'en soit la cause, maladie, accident ou événement imprévu, le locataire sera tenu au paiement du solde de la réservation et aucun remboursement ne sera accordé.

8- Règlement intérieur

Le camping dispose d'un règlement intérieur affiché à l'accueil. En tant que client du camping, celui-ci vous est opposable.

9- Assurance locative

Les locataires sont tenus de s'assurer à une compagnie d'assurance contre les risques inhérents à leur occupation, à savoir : vol, perte ou dégradation de leurs objets personnels, ainsi que les dégradations qu'ils pourraient faire dans le mobilier donné en location, et également les dégâts qu'ils pourraient occasionner à l'ensemble du domaine, de leur fait ou par négligence éventuelle. Les clients devront justifier de tout à la première réquisition. Il est précisé que les effets, valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules des clients ne sont pas garantis contre le vol, la perte ou la dégradation quelle qu'en soit la cause. Les parties conviennent donc que notre société ne pourra jamais être inquiétée à ce sujet et qu'il appartient au locataire de contracter toute assurance.

10- Droit à l'image

Vous autorisez expressément et sans contrepartie, le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

Date et signature précédées de "lu et approuvé"